



CHARTRE DES TEMPS ET TOURS DE NUIT !

La situation difficile de nos Ressources Humaines ne doit pas justifier "le tout et le n'importe quoi" !

Le Personnel de Surveillance en service de nuit n'a pas vocation à être sacrifié sur l'autel de la "nécessité de Service" en étant contraint de passer des nuits blanches avec un effectif réduit et branlant !

Les initiatives personnelles de certains doivent être réfrénées que ce soit en "Service de Nuit" et de Jour.

Les "Chartes de temps", "le Service de nuit", le "Service de jour" comme le "Service en petite et grande semaine" répondent à des règles validées en CSA par les O.S au niveau local et Régional !!

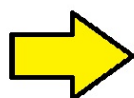
Si chacun fait ce qu'il veut alors "plus rien n'est dans les clous" et cette gestion à la louche viole le principe de la légalité des textes, parfois jusqu'aux Droits des Agents et la garantie de leur sécurité !

La "Nécessité de service" n'autorise pas tout !

Les O.S passent des semaines à travailler sur des "Chartes" et des "plannings" pour permettre de pouvoir concilier le respect des règles aux résolutions les plus justes de nos problèmes locaux de gestion R.H !

Si les CSA ne servent à rien et que chacun interprète à sa sauce les décisions pourtant validées en C.S.A alors cela est "la porte ouverte au grand n'importe quoi et à l'improvisation totale" !!

Si certains se croient assez compétents pour ne pas respecter notre Commission locale, alors FO JUSTICE les invitent à venir siéger en qualité "d'expert" pour nous soumettre leurs propositions !

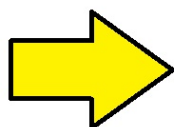


Les "Plaquettes de nuit" ne sont pas là pour faire décoration au P.C.I ! Elles sont la Règle et s'appliquent à tou(te)s (Origine, Surveillant(e)s et Gradés de nuit)

La nuit se fait à 12 agents et à 11 seulement si un Agent se porte pâle à la prise du Service de nuit. Les plaquettes à 11, 10, 9 Agents sont là seulement pour faire tourner le service en cas d'effectif réduit par une deuxième sortie hôpital ou en cas de crise (incendie, incidents, intervention...).

Certains croient à tort que ces "plaquettes" autorisent la diminution des effectifs de nuit ! ERREUR !!

FO JUSTICE rappelle les événements graves survenus par le passé en service de nuit (*suicides, meurtres, violences entre codétenus, incendies, etc*) où nous avons été rappelés à l'ordre et au respect des "tours de nuit" suite à des problèmes de relèves et du positionnement réel des Agents disponibles.



L'équipe de nuit à 12 agents n'est pas un luxe en cas d'incident majeur ! Son effectif validé en C.S.A est sensé garantir le bon fonctionnement des "tours" et l'application stricte des mesures de sécurité et de contrôle.

Le Bureau local FO JUSTICE du C.P Toulon restera vigilant au respect des règles et des textes en vigueur.

FO JUSTICE conseille aux Personnels de continuer à nous tenir informé de toute initiative arbitraire qui feraient fi des bonnes pratiques, du respect des conditions de travail et de sécurité des Personnels.

LES DECISIONS PRISES ET VOTEES EN CSA DOIVENT ÊTRE STRICTEMENT RESPECTEES !

DE JOUR COMME DE NUIT ... POINT BARRE !!

**LES REGLES sont comme la LOI...
"NUL N'EST SENSE LES IGNORER"!**

Bureau
Local
F.O
JUSTICE